

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration**

**Séance du
27 Mars 2025**

Numéro : 2025/3

Objet : Affectation du
résultat 2024 - budget du
Centre Communal d'Action
Sociale

Rapporteur :
Gabriel LAUMOSNE

Membres Du Conseil d'Administration	
En exercice	17
Présents	9
Représentés	2
Absents	6

L'an deux mille vingt cinq le 27 Mars à 20h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Ulis se sont réunis, en salle du Conseil, au nombre de neuf, sous la présidence de Gabriel LAUMOSNE, Vice-Président du CCAS, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 16 janvier 2025.

PRÉSENTS

Gabriel LAUMOSNE, Vice-Président du CCAS, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Délila M'HENNI, Lodovico CASSINARI, Ghislaine BAILLARD, Denise KARMINSKI, Fatima BERDOUS, Michel THOMAS.

REPRESENTES

Corinne FIGONI à Gabriel LAUMOSNE,
Marie-Françoise VOSGIENS à Lodovico CASSINARI.

EXCUSES

Clovis CASSAN, Président du CCAS, Olfa ZRIDATE, Marthe GBAGUIDI, Hajer MOSHNI, Jean-Michel ESPALIEU, Catherine MENCARAGLIA.

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRETAIRE DE SÉANCE

Cindy PINTAURI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport par lequel Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, expose ce qui suit :

« La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice budgétaire, au vu du compte administratif.

L'arrêté des comptes a permis de déterminer le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

En fonctionnement, le résultat pour 2024 s'établit à :

Résultat +138 793, 38 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit à :

Résultat +60 593,21 €

Il est donc proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver l'affectation du résultat 2024 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la manière suivante :

- report du résultat de la section de fonctionnement (138 793, 38 €) en recettes au compte 002 en section de fonctionnement,
- report de l'excédent de la section d'investissement (60 593, 21 €) en recettes au compte 001 en section d'investissement. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'approbation du Compte administratif 2024 du budget du CCAS par le Conseil d'administration en date du 27 mars 2025 ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement pour 2024 s'établit à +138 793,38 € ;

Considérant que l'excédent dégagé par la section d'investissement pour l'exercice 2024 s'établit à +60 593,21 € ;

- APPROUVE l'affectation du résultat 2024 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la manière suivante :

- report du résultat de la section de fonctionnement (138 793, 38 €) en recettes au compte 002 en section de fonctionnement,
- report de l'excédent de la section d'investissement (60 593, 21 €) en recettes au compte 001 en section d'investissement. »

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ADOPTE LA PRESENTE DELIBERATION : à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0


Clovis CASSAN
Président du CCAS

